de BUT en BLANC

Bulletin du Syndicat National des Infirmier(e)s Conseiller(e)s de Santé

Fédération Syndicale Unitaire

SNICS FSU
Syndicat National des Infirmier(e)s Conseiller(e)s de Santé

ACADEMIE DE LILLE
Flash infos Juin 2017

Sommaire :

Spécial compte rendu de la CAPA du 22 juin 2017

LES MEMBRES DU BUREAU

Secrétaire Académique:
GRESSIER Valérie
lillesnics@gmail.com
Tel 06 75 72 21 58

Secrétaire Départementale Pas de Calais
THILLIEZ Martine
Collège M. Piquet MOLINGHEM
martine.thilliez@laposte.net

Secrétaire Départementale Nord :
LEFEBVRE Marie Luce
Collège F.Villon Walincourt
Luce_lefebvre@hotmail.fr

Trésorière académique
VERVAECKE Marie
Lycée Beaupré BP 700 79
59481 HAUBOURDIN CEDEX
Tél.: 03/20/07/63/83
.x.trublin@free.fr

Notre adresse

SNICS/FSU
276 bd de l'usine
Bourse du travail
59000 LILLE

Notre site :
http://snics-fsu-lille.jimdo.com/

EDITO

L'année scolaire se termine.
Voici le dernier flash info du SNICS pour cette année scolaire. C'est un spécial compte rendu de CAPA.

Nous espérons vous retrouver à la rentrée
Après d'excellentes vacances.

Le bureau académique

COMPTE RENDU DE LA CAPA du jeudi 22 juin 2017

Voici le compte rendu de la Commission Administrative Paritaire Académique qui s'est tenue le Jeudi 22 juin au rectorat.
Au préalable de cette CAPA, nous sommes allés au rectorat le vendredi 16 juin et nous avons pu consulter l'ensemble des documents afin de vérifier et permettre une lisibilité des différents points.
Etaient présents :

Pour l'Administration :

Mr COLSON, DRH et président de cette CAPA
Mr HURIAUX, chef de la DEPA (Division Encadrement et Personnels Administratifs)
Mme Muriel DEHAY infirmière Conseillère technique auprès du Recteur,
Mr MOUSTIEZ chef de Bureau de la DEPA
Mme MATUSZAK chef de section de la DEPA
Mme Maille (59) et Mme Merlot (62) ses adjointes
Mr RICHARD chef de division des prestations aux personnels.
Et d'autres personnels administratifs.

Pour les représentantes des personnels infirmiers :

Pour le SNICS/FSU
Valérie GRESSIER lycée du Détroit CALAIS
Marie VERVAECKE lycée Beaupré HAUBOURDHIN
Martine THILLIEZ, collège M Piquet MOLINGHEM
Fabienne VANCAEMELBECKE collège S De Beauvoir VILLENEUVE D'ASCQ
Pour le SNIES/UNSA
Patricia ADAM, Isabelle BAILLEUL et Faouzi LOUATI.

En début de CAPA le président (Mr COLSON) demande à chaque syndicat si il y a une déclaration préalable à l'ouverture des travaux de la Commission Paritaire Académique

VOICI LA DECLARATION PREALABLE du SNICS/FSU, c'est Valérie GRESSIER secrétaire Académique et Commissaire Paritaire qui en a fait la lecture :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Une année scolaire, difficile pour les personnels infirmiers, qui s'achève.

Secrétaire Académique du SNICS/FSU syndicat majoritaire chez les infirmières de l'Education nationale, je suis inquiète. Avez-vous en face de vous de « supers infirmières douées de pouvoirs magiques ?». Il me semble que non, pourtant au regard des demandes et sollicitations de notre profession tout au long de l'année, tout porte à le croire !

L'infirmière contribue à la mise en place de conditions favorables à la santé et au bien-être des élèves afin de favoriser leur réussite scolaire. C'est le sens de notre circulaire des missions de novembre 2015. Malgré un groupe de travail en décembre 2016, il n'y a pas eu de circulaire académique cette année. Et le bilan en cette fin d'année est alarmant !
En primaire, contraintes de palier à des manquements, les infirmières ont consacrés la majeure partie de leur temps sur le niveau CP délaissant le suivi des autres enfants, c'est la réalité !.
Pour satisfaire les nombreuses exigences des chefs d'établissements les collègues ont été sollicités pour la mise en œuvre de formations Préventions secours et Gestes qui sauvent auprès des élèves de 3e, pour la gestion du stress et du mal-être des élèves et des personnels, pour l'accueil et l'intégration des enfants à besoins spécifiques, les PAI, les PPS, les PAP ; pour l'état de santé des élèves de 3eme en renseignant les problèmes de santé rencontrés par les élèves pour les affectations en lycée, pour les soins auprès des stagiaires, GRETA, CFA.

Et cela tout en assurant le dépistage infirmier des élèves de 6eme et son suivi infirmier, les soins, les urgences, la mise en œuvre du programme d'Education à la santé avec l'éducation à la nutrition, l'éducation à la vie affective, la prévention des conduites addictives, la prévention des violences et du mal être. Elles ont aussi participé à de nombreuses réunions CESC, CHS, ESS, cellule de veille, commission éducative, etc.

Le SNICS dénonce :

Un détournement de la circulaire de nos missions qui continue comme l'atteste le plan départemental santé-social dans le 62.

Une absence de politique académique conforme à la circulaire des missions des personnels de santé.

Des créations de postes qui n'en sont pas, car sur 4 créations en 2017 seul 2.5 postes peuvent être pourvus par des titulaires ce qui est pourtant l'objectif des créations.

Des statistiques inexploitables. En cette fin d'année, les statistiques infirmières ont nécessités de nombreuses heures et la mobilisation de 2 à 3 infirmières pendant 2 jours dans chaque bassin pour organiser une collecte qui, malheureusement, n'est pas conforme à la demande de la DGESCO ! Nous avons interpelé Monsieur le Recteur à ce sujet.

Pour conclure sur ce bilan s'ajoute un régime indemnitaire inégalitaire et discriminant : l'IFSE varie de 2012 € à 5075 € annuel selon que vous soyez en CN, CS, HC, logé ou pas, assurant d'autres fonctions hors présence élèves.. Pourtant nous avons toutes les mêmes missions !

Revenons à l'ordre du jour : cette CAPA, qui a compétence à examiner les situations individuelles, traite de nombreux points :

<u>Les titularisations</u>. Nous ne pouvons que nous satisfaire de la titularisation de l'ensemble des stagiaires, elles avaient obtenu d'excellentes notes à l'oral l'an dernier.

<u>L'avancement.</u> Il doit respecter les engagements pris par le Conseil Supérieur de la Fonction Publique lors de la création de notre corps en catégorie A en 2012. Pour parvenir à respecter ces directives, il est indispensable de promouvoir prioritairement les infirmières qui sont au dernier échelon. Il en ressort clairement que la position des promouvables sur le tableau doit se décliner sur la base de l'ancienneté dans l'échelon. Cela contribue à tendre vers une homothétie de carrière des infirmières de l'EN avec celles de nos collègues de la FPH.

<u>Le Mouvement inter-académique et intra-académique 2017 :</u>
30 postes sont vacants pour ce mouvement. A l'issu des affectations des stagiaires 2016, l'administration n'a pas fait appel à la liste complémentaire et ainsi plus de 25 postes sont restés vacants durant l'année scolaire. Le SNICS a déploré le nombre de postes infirmiers non pourvus par des titulaires, Combien y-a-t-il eu de demande de réintégration en cours d'année ? Très peu, aussi, au regard des 14 postes offerts au concours 2017, nous demandons dès maintenant de faire appel à la liste complémentaire pour couvrir les postes vacants. Ces collègues ont préparé le concours et ainsi démontré une réelle motivation à travailler au sein des EPLE. Le SNICS est attaché à la réussite du concours pour l'entrée à l'Education Nationale. Toute autre voie d'accès n'est pas acceptable ; ni contournement d'accès, ni détachement.
Nous nous inquiétons du nombre de demandes pour raisons médicales. L'adéquation entre la demande et le poste nécessite probablement la présence à la CAPA du médecin de prévention.
Nous souhaitons que soit revu les intitulés de postes, Un poste comprenant 2 collèges peut soit être intitulé ENTIER soit LIE sans raison puisque l'infirmière intervient de manière identique. Par manque de clarté, l'administration induit des erreurs dans les demandes pour nos collègues.
Nous ne comprenons pas les avis défavorables. La loi de 2009 sur la mobilité et les parcours professionnels permet aux fonctionnaires de bouger et ainsi, à leur demande, de favoriser un épanouissement professionnel et personnel. La continuité de service est intrinsèque à notre profession infirmière et pour la stabilité des 3 ans sur poste, le barème, utiliser lors de cette CAPA, en tiens compte car il n'y a pas de points attribués. Pourquoi cette double peine qui a affecté les collègues concernées ?

Plusieurs situations de collègues seront l'objet de discussions lors de cette CAPA. Les textes seront là pour assurer à chacun une équité de traitement que ce soit pour une quotité de travail, un recrutement à l'éducation nationale, un changement de poste.
Pour le SNICS/FSU, le dialogue social est un principe fondamental qui doit garantir la transparence et l'équité dans la gestion des carrières des personnels de l'Education Nationale et donc pour le corps des infirmiers. Vous savez pouvoir compter sur l'engagement des personnels infirmiers.
Nous tenons à remercier les services administratifs de la DEPA et ses personnels pour la qualité des échanges et la transmission des documents.
Les commissaires paritaires du SNICS/FSU

Monsieur COLSON a répondu aux revendications de la déclaration du SNICS/FSU:

Concernant la circulaire des missions, elle devrait être finalisé d'ici juillet et nous être proposé à la rentrée. *Nous sommes impatients de la découvrir* !

Concernant le plan Santé action sociale, il nous a redis que c'était la circulaire académique qui s'appliquait et pas ce document !

Concernant les statistiques, c'est Madame DEHAY qui nous a répondu. Alors que nous dénonçons régulièrement l'inutilité de ces chiffres, elle a tenté de nous faire croire que cette collecte était utile pour la profession. Que le « référentiel » permettait à l'ensemble des infirmières de compléter ces tableaux de manière identique (eh oui !!) Que les tableaux envoyés fin mai par le ministère et la DGESCO pouvaient être rempli avec ceux collectés début juin !!

Les représentantes du SNICS ont répondu :

Que les chiffres ne sont pas utilisés que ce soit pour les créations de postes ou pour montrer le travail effectué toute l'année pour nos missions ; de même pour les fiches actions ! Inexploitables !

Que pour compléter des tableaux en y ajoutant par ici +++ de chiffres et par là – de chiffres pour correspondre !! « A quoi cela sert-il ????? » et dans des conditions déplorables de la part de « collègues » sur certains bassins !!!

Monsieur COLSON a ensuite répondu aux représentantes du SNIES sur leur déclaration préalable :

Concernant la mise en œuvre du CPF (compte personnel de Formation) qui fait suite au DIF il vient d'être mis en place.

Concernant une demande de suivi de la nouvelle indemnité IFSE lors d'un changement, elle sera étudiée au cas par cas, ce qui avait été acté lors du groupe de travail.

Après désignation des secrétaires et secrétaire adjoint de séance (une collègue du SNICS et un personnel de la DEPA). Nous avons approuvé le procès-verbal de réunion de la CAPA n° 2017-1 du 10 janvier 2017.

TITULARISATION Nous avons étudié la titularisation des INFENES. Les collègues reçus concours de 2016 ont toutes été titularisés. Une collègue est titularisée sur le BOE INFENES, c'est un recrutement au titre du handicap. Nous les avons informés et nous leur souhaitons une belle carrière au sein de l'Education Nationale.

AVANCEMENT 2017 Nous avons ensuite étudié le tableau d'avancement au grade d'infirmier de classe supérieure et infirmier hors classe.

Pour le passage en HORS CLASSE : Un classement effectué à l'ancienneté d'échelon **(revendication SNICS pour être en conformité avec les engagements d'une fusion CN et CS en 2022)**.

Pour 2017, 14 promotions possibles sur 167 collègues qui remplissaient les conditions (= 1 an dans la classe supérieure). **Les collègues concernées ont été contactées par mail par le SNICS/FSU**. 1 collègue était au 7eme échelon et 13 collègues au 6eme échelon. Nous regrettons que plusieurs collègues n'aient pu obtenir de passage en hors classe car elles n'avaient pas remplis le document. Nous les contacterons l'an prochain pour pallier à ce manquement.

Pour le passage en CLASSE SUPERIEURE : un classement à l'ancienneté Education Nationale. **Le SNICS est de nouveau intervenu pour dénoncer ce classement qui bloque de nombreuses collègues (10) au dernier échelon sans perspective d'évolution salariale et qui bloquera dans quelques années les collègues dans le dernier échelon sans perspectives de passage en hors classe !!**. Malheureusement c'est une revendication d'un autre syndicat le SNIES/UNSA et l'administration a souhaité conserver ce classement. Ainsi pour 2017, nous avons eu 22 promotions sur 197 collègues remplissant les conditions. Ainsi 4 collègues au 9e échelon, 9 collègues au 8e échelon, 4 collègues au 7e échelon et 5 collègues au 6e échelon accèdent au grade infirmière de classe supérieure. **Nous avons informé chaque collègue concernée par cette promotion ;**

MUTATON 2017

Le mouvement inter-académique 2017 et Mouvement intra-académique 2017

Il y a eu 79 demandes de mutations. **Les commissaires paritaires du SNICS ont pu vérifier toutes les demandes et s'assurer, pour les collègues qui nous avaient informées, de la prise en compte de toutes les informations**. 32 collègues ont pu obtenir une mutation.

Grace à notre travail de préparation nous avons pu faire des propositions à la DEPA et permettre à plusieurs collègues d'obtenir une mutation qu'elles n'obtenaient pas. Dans le respect du barème et sans passe-droit bien sûr !!
Nous accueillerons en septembre 5 collègues issues d'autres académies (Grenoble, Versailles, Rouen, Créteil et iles Marquise de Polynésie). **Nous rappelons qu'il est important de nous contacter pour bien formuler votre demande et de nous transmettre une copie de votre demande ensuite**.
Plusieurs collègues avaient un avis DEFAVORABLE à leur demande de mutation. L'administration refusant les mutations pour une raison de stabilité sur le poste de 3 ans. **Grâce aux arguments du SNICS (cf déclaration préalable), les demandes qui pouvaient être satisfaites ont eu une suite favorable.**
Les collègues stagiaires ont pu, elles aussi avoir une écoute bienveillante de l'administration et ainsi 2 collègues stagiaires se rapprochent de leur domicile par mutation.
Cependant toutes les demandes n'ont pu être satisfaites, Il est toujours difficile d'annoncer à des collègues qu'elles ne peuvent obtenir de mutation, faute de points suffisants ou de postes libérés.
Suite au mouvement de cette année, il restait 28 postes vacants.
A la demande du SNICS/FSU, l'administration a accepté d'ouvrir dès maintenant à la liste complémentaire des reçus concours 2017. C'est une satisfaction pour le SNICS, car cela n'avait pu avoir lieu l'an dernier malgré notre insistance. Ainsi 14 collègues sur liste principale et 6 collègues sur liste complémentaire vont se voir proposer un poste. Nous espérons qu'elles pourront trouver toute un poste à leur convenance malgré le nombre de postes logés !!

REFUS DE TEMPS PARTIEL La CAPA nous a informée concernant un refus de temps partiel : **le SNICS est intervenu concernant cette demande de temps partiel à 50% refusée par un chef d'établissement. Les arguments avancés par le CE ne sont pas dans nos missions !!** Nous souhaitions un vote pour nous opposer à ce refus et permettre à cette collègue de travailler à son choix à 50% mais malheureusement c'est le recteur qui décide. Il est parfois utile de nous contacter avant d'en arriver à ce stade car la décision du recteur est souveraine !!
INTEGRATION et DEMANDE DE DETACHEMENT il y avait 7 demandes de détachement et une demande d'intégration dans le corps des INFENES. Dans notre déclaration préalable nous avons réaffirmé que nous souhaitions que l'entrée à Education Nationale se fasse par le concours.
Les demandes de détachements n'ont pas eu une suite favorable. Mme DEHAY a signalé qu'au vu du nombre de postes au concours 2017, il n'était pas possible d'accepter de détachements.
Le SNICS a signalé que la collègue, issu d'un service de prévention, intégrait l'Education Nationale sans avoir passé de concours. Nous avons rappelé l'égalité de traitement !
REVISION DE C.R.E.P. Une demande de saisine des membres de la CAPA pour une révision d'un CREP 2015/2016, cette demande a été étudié et il n'y a pas de suite donné dans l'intérêt de la collègue car elle obtient une mutation en septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la CAPA s'est terminé vers 11h.
Les représentantes du SNICS/FSU ont contactés ensuite les collègues par téléphone et/ou mail pour les informer des suites de la CAPA.

INFORMATIONS DIVERSES

Site internet du SNICS LILLE https://snics-fsu-lille.jimdo.com/

Nous avons mis en ligne l'enquête DGESCO nationale des statistiques 2017. Nous publions un maximum d'informations afin de vous permettre de vérifier par vous-même les informations transmises par le SNICS. N'hésitez pas à consulter régulièrement le site

L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL 2016

Comme chaque année, à cette époque, vous devez avoir eu votre entretien professionnel avec le chef d'établissement ou au plus tard le 31 aout 2017. Après retour du rectorat vous devez le signer, probablement courant septembre. Le Compte rendu d'entretien professionnel ou CREP est obligatoire. C'est l'appréciation littéraire qui compte pour l'administration. Il peut être contesté, les délais de recours commencent après la signature.

REUNIONS SYNDICALES

Dès la rentrée nous comptons sur votre présence à l'une de nos réunions syndicales, délocalisées pour permettre à un maximum de collègues d'y participer.
ARRAS, BETHUNE, BOULOGNE, DUNKERQUE, LILLE, ROUBAIX, DOUAI, VALENCIENNES, MAUBEUGE, SAINT OMER, etc…
Elles sont ouvertes à tous et vous permettent de recueillir des informations professionnelles et personnelles et de suivre votre carrière. N'hésitez pas à y participer !!
L'autorisation d'absence ne peut vous être refusée.
Nous comptons sur votre présence pour faire vivre le syndicat et la défense de notre profession infirmière au sein de l'Education Nationale.

Depuis de nombreuses années, nous répondons à toutes les collègues qui nous sollicitent dans l'année ou pour une mutation, nous invitons toutes les collègues à nos réunions d'informations syndicales… Si vous souhaitez vous investir venez nous rejoindre, nous tenons nos réunions de bureau académique sur Lille et Béthune.

N'hésitez pas à nous solliciter mais pensez aussi que pour contribuer à faire vivre le syndicat, nous avons besoin de cotisations !
Pourquoi se syndiquer ?
Toute cette organisation est réalisable grâce aux cotisations syndicales qui permettent au SNICS/FSU national et académique de défendre la profession infirmière au sein de l'Education Nationale, d'éditer une revue à destination de tous « de but en blanc », d'organiser des réunions dans toute l'académie, de répondre aux collègues, etc…

Alors, pour mener à bien les missions qu'ensemble nous nous donnons,
N'hésitez plus, Syndiquez-vous !
Et surtout Ne vous trompez pas de syndicat !
EXIGER LE SNICS /FSU !!!

SNICS FSU
Syndicat National des Infirmier(e)s Conseiller(e)s de Santé

BONNES VACANCES A TOUS !!!!!

Le bureau académique du SNICS/FSU